

# LES DEVIS ET FACTURES

*L'obtention d'une prime Advenir est soumise à l'envoi de pièces justificatives. Cette fiche vise à aider les porteurs de projets à s'assurer de la bonne recevabilité de leurs devis et factures.*



## ✚ Les obligations légales à respecter pour l'émission de devis ou facture

Il est impératif de faire apparaître l'émetteur et le destinataire de tout devis ou facture. Pour les émetteurs ou destinataires entreprises, la mention de leur raison sociale ainsi que leur identifiant siret est obligatoire.

Toutes les mentions obligatoires >



Dans le cadre d'Advenir, l'émetteur doit correspondre au porteur de l'offre commerciale associée au projet et le destinataire doit être le bénéficiaire de l'installation.

## ✚ Comment s'assurer que mon devis soit conforme aux exigences Advenir ?

Pour être valables, les devis déposés dans le cadre d'une demande de prime doivent :

- ✚ Avoir été émis postérieurement à la date de labellisation de l'offre commerciale associée
- ✚ Être impérativement datés et signés par le bénéficiaire de l'installation

**C'est sur la base du devis transmis lors de la demande de prime que le montant de l'offre de prime est calculé.**

## ✚ Comment s'assurer que ma facture soit conforme aux exigences Advenir ?

La facture doit faire apparaître le détail des prestations réalisées dans le cadre de l'opération avec leurs coût unitaires hors taxe.

Les dépenses éligibles à la prime Advenir ainsi que leur total doivent

apparaître clairement sur la facture car c'est sur cette base que la prime sera versée.

Les remises commerciales devront être déduites du montant total éligible pour le calcul de la prime.

**Attention :** il est important de faire apparaître le nombre de points de charge installés directement sur la facture.

## Afin de faciliter l'étude de votre dossier et réduire le délai de traitement vous pouvez surligner les coûts éligibles présents sur votre facture

## Comment intégrer la prime Advenir dans un devis ou une facture ?

Il est possible d'intégrer le montant de la prime Advenir directement dans un devis et une facture sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La prime doit être déduite du montant TTC du devis ou de la facture
- Le devis doit présenter la prime Advenir comme non acquise avec un intitulé tel que « Montant prévisionnel de la prime Advenir », notamment pour tenir compte des éventuelles évolutions du programme
- En cas d'évolution du montant de prime, l'entreprise s'engage à établir un devis rectificatif

L'émetteur de la facture est le porteur de projet

Société		Destinataire			
Adresse Coordonnées SIRET Informations additionnelles Selon devis N°XXXXXXXXXX du XX/XX/XXXX Fourniture et installation de 2 bornes de recharge doubles sur pied au 22kW		Facture n° 747 du XX/XX/XXXX Bénéficiaire/Entreprise Adresse			
Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	
<b>Coûts éligibles à Advenir</b>					
Borne sur pied alu 22kW	2	pc	X XXXXX €	XXXXXX €	
2 Disjoncteur différentiel	4	pc	XXX,XX €	XXXX,XX €	
3 Câble puissance	26	m	XXX €	XXXX,XX €	
4 Frais d'installation	4	ft	XXXX,XX €	XXXXXX €	
<b>Autres dépenses</b>					
30 Sous-compteur	4	pc	XXX,XX €	XXXX,XX €	
54 Abonnement annuel	2	ft/an	X XXXXX €	XXXXXX €	
33 Protection en tête de ligne	1	pc	XXX,XX €	XXXX,XX €	
				Total HT	XX XXX,XX €
				TVA 20%	X XXX,XX €
				Total TTC	XX XXX,XX €
<b>Prime ADVENIR</b>				X XXX,XX €	
TOTAL TTC (prime déduite)				X XXX,XX €	
Déduction acompte				X XXX,XX €	
<b>TOTAL TTC à payer</b>				<b>X XXX,XX €</b>	

Le destinataire de la facture est le bénéficiaire de l'installation

Il est important de faire apparaître le nombre de points de charges installés

Conseil : pour faciliter la traitement du dossier vous pouvez séparer les coûts éligibles à Advenir des autres dépenses

Si le porteur d'offre réceptionne la prime pour le compte du bénéficiaire, le montant de prime devra être réduit du montant TTC de la facture

Plus d'informations sur [advenir.mobi](http://advenir.mobi)

Programme piloté par :



En partenariat avec :

